



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE EN ESTONIE

FICHE ESTONIE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

I.1 Cadre législatif

La loi sur l'éducation, élément essentiel de l'organisation du système éducatif estonien, a été adoptée en 1992, un an après le retour à l'indépendance du pays. L'enseignement supérieur a été progressivement réformé, avec l'adoption des lois sur les universités (en 1995, revues en 2003), sur les établissements privés (en 1998), et sur les établissements d'enseignement supérieur appliqué (en 1998). À partir de 1999, certains établissements d'enseignement professionnel ont obtenu l'autorisation d'ouvrir des cursus d'enseignement supérieur appliqué. En 2002 a été adopté le texte normatif de l'enseignement supérieur (Standard de l'enseignement supérieur) qui uniformise les conditions d'accès à l'enseignement supérieur et sert de référence pour l'homologation des établissements d'enseignement supérieur et l'habilitation de leurs formations. Dès 2013-2014 débutera une transition vers la gratuité de l'enseignement supérieur public pour tous les étudiants réussissant leurs études.

La législation a été amendée en 2001-2002 pour permettre l'application de la Déclaration de Bologne en Estonie. Le passage au système européen de diplomation s'est fait pendant l'année universitaire 2002/2003. Un nouveau système d'habilitation a été mis en place dans le même temps, reposant sur une évaluation collégiale et le recours à des experts étrangers pour garantir l'objectivité des décisions et s'assurer que les cursus universitaires estoniens répondent parfaitement aux critères et aux exigences fixés par la Déclaration de Bologne. Parallèlement, les dispositions législatives avaient été prises pour la mise en œuvre des mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, conformément à la Convention de Lisbonne.

Le ministère estonien de l'éducation et de la recherche a la pleine et entière responsabilité de l'enseignement supérieur ainsi que de l'application du standard de l'enseignement supérieur. Il est assisté de plusieurs comités ou commissions ayant des fonctions consultatives ou administratives :

- ⇒ le Conseil des Recteurs, organe consultatif pour tous les textes normatifs préparés par le ministère, mais également pour l'élaboration du budget de l'enseignement supérieur et de l'ensemble des orientations stratégiques ;
- ⇒ le Conseil pour la recherche et le développement, organe consultatif présidé par le Premier Ministre ;
- ⇒ la Fondation estonienne des sciences, comité conjoint composé de représentants du ministère, de représentants des universités, et d'experts indépendants.

I.2 Système d'enseignement supérieur

Depuis l'année universitaire 2002/2003, la structure générale du système d'enseignement supérieur est articulée sur trois niveaux, sur le modèle européen de diplomation : licence (bakalaureuseõpe) à bac+3, master (magistriõpe) à bac+5, doctorat (doktoriõpe) après 3 ou 4 années d'études.

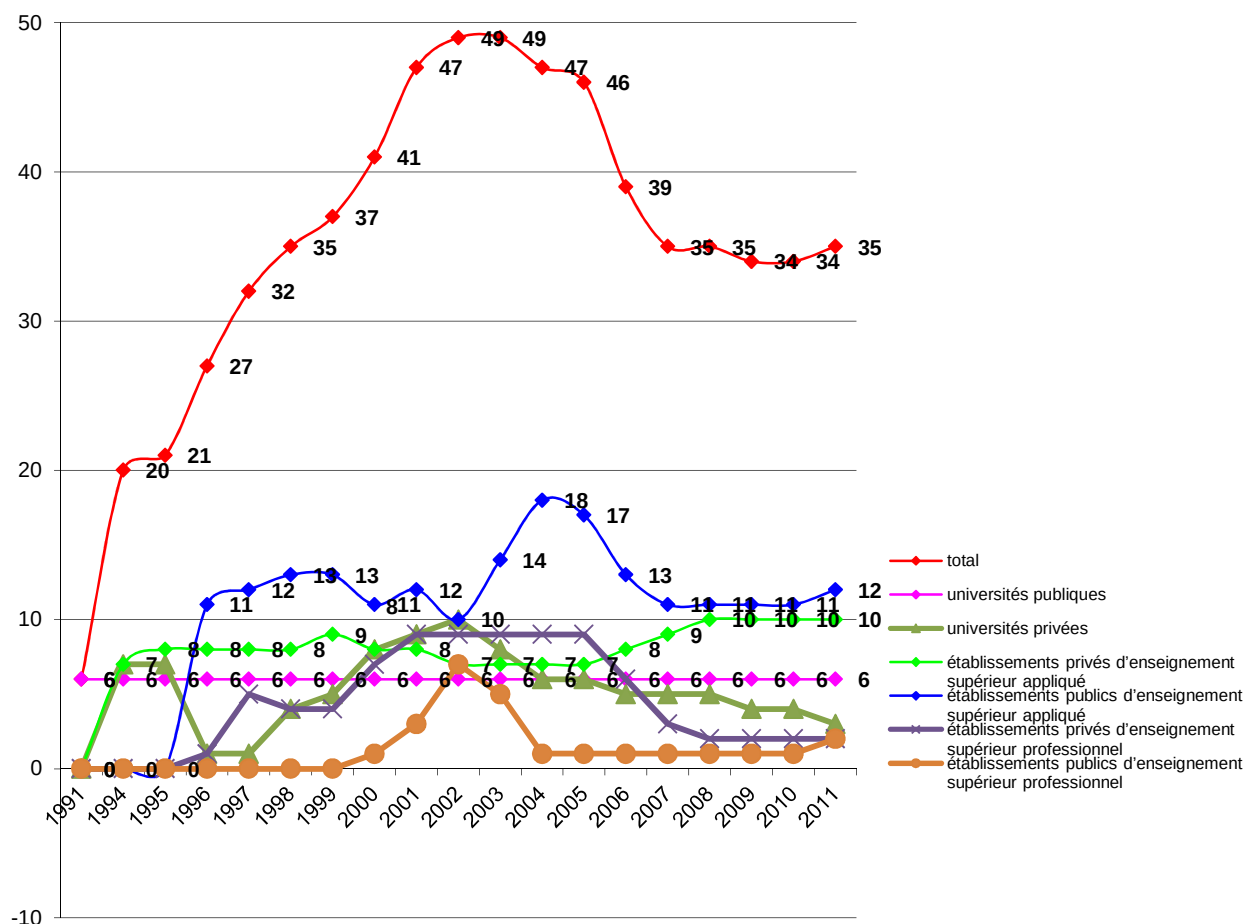
Pour certains types de formation (médecin, pharmacien, dentiste, vétérinaire, architecte, ingénieur, professeur de l'enseignement général) les études sont organisées sous forme d'un cursus intégré combinant licence et master, d'une durée de 5 ou 6 ans.

Le premier niveau de diplomation dans l'enseignement supérieur appliqué et dans l'enseignement supérieur professionnel correspond au premier cycle de l'université, c'est-à-dire à des programmes de niveau licence.

I.3 Types d'établissements

Le système estonien d'enseignement supérieur est binaire et se compose d'universités (ülikool) et d'établissements d'enseignement supérieur (rakenduskõrgkool), à finalité professionnelle, proposant des formations longues (enseignement supérieur appliqué) ou courtes (enseignement supérieur professionnel). Certains établissements à finalité professionnelle peuvent faire partie intégrante d'une université. Si, au moment de l'indépendance, l'Estonie ne comptait que 6 établissements d'enseignement supérieur, leur nombre avait plus que quadruplé dès 1995 (26 établissements) pour atteindre 46 en 2004. Il est depuis passé à 35 en 2005-2006, suite à des restructurations.

Evolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur



Cette explosion du nombre d'établissements est due à un double phénomène : transformation d'établissements secondaires d'enseignement professionnel en établissements d'enseignement supérieur ; multiplication du nombre d'établissements privés (universités mais surtout établissements d'enseignement supérieur appliqué) avec l'adoption, en 1998, de la loi sur les établissements privés.

Ce mouvement a connu un ralentissement très net dès la fin des années 90 pour laisser place à un recul depuis 2002 : si l'office estonien de la statistique recensait 46 établissements en 2004, il y en avait 7 de moins un an après et 11 de moins deux ans après suite à des fermetures dans le secteur privé ou à des intégrations au sein d'universités. Ce phénomène s'explique essentiellement par le net recul démographique que connaît le pays depuis plusieurs années et qui commence à toucher aujourd'hui l'enseignement supérieur, de nombreux établissements privés n'avaient pas ou plus une taille critique suffisante pour être économiquement viables.

La législation estonienne reconnaissant trois types d'établissements (établissements d'Etat, personnes morales de droit public, et personnes morales de droit privé), on comptait, en 2011, 18 établissements publics et 15 établissements privés (voir tableau).

Etablissements d'enseignement supérieur (2011)

	Publics	privés
Universités	6	3
Etablissements d'enseignement supérieur appliqué	10	12
Etablissements d'enseignement supérieur professionnel	2	0

I.4 Financement de l'enseignement supérieur

Le financement de l'enseignement supérieur est actuellement assuré par deux canaux : un financement par le Ministère de l'éducation et de la recherche, via une commande annuelle de formation d'un nombre déterminé de places d'étudiants permettant aux bénéficiaires d'étudier "gratuitement" ; un financement des études par la demande sociale pour les places disponibles mais non couvertes par le budget de l'Etat. Cependant, une évolution vers la gratuité des études commencera à être mise en œuvre en 2013. Ainsi les étudiants acquérant 30ECTS par semestre n'auront pas à payer leur études. Le financement des établissements publics d'enseignement supérieur sera alors garanti par des contrats sur trois ans renouvelés chaque année en fonction de la qualité de l'enseignement et des projets de chaque établissement.

La gratuité sera cependant soumise à des conditions de réussite, et en cas de problème l'université pourra demander le paiement de frais de scolarité. Les cursus en langue étrangère ne sont pas concernés par la gratuité (leurs tarifs seront cependant encadrés par le Ministère), et les établissements privés sont toujours libres de fixer leurs tarifs.

A cette mesure de gratuité s'ajouteront des bourses sur critères sociaux (135 euros par mois, pour un revenu jusqu'à 286 euros par mois et par personne de la famille), conditionnées à l'assiduité. Leur pleine mise en œuvre devrait cependant attendre 2015.

Le coût de ces mesures est évalué à 6.1 millions d'euros en 2013, 18.8 en 2014 puis 33.3 lors de leur pleine application en 2015.

L'Estonie propose aussi des bourses sur critères académiques, et des bourses pour les étudiants de filières prioritaires. Elles seront maintenues et cumulables avec les bourses sur critères sociaux

L'Estonie a été le premier des Etats baltes à introduire un système de prêts pour études, alloués par des banques privées et avec la garantie de l'Etat, dès 1997. Ce système de prêts sera aussi conservé. Il a pour objectif d'inciter les étudiants à poursuivre des études à temps plein et à les effectuer sur un rythme aussi régulier que possible pour les achever selon le calendrier généralement prévu.

Selon la loi, tout étudiant peut demander un prêt si :

- ⇒ il est Estonien ou réside en Estonie avec un titre de séjour permanent ;
- ⇒ il suit un cursus à temps plein, d'une durée égale au moins à neuf mois, dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé ;
- ⇒ il étudie à l'étranger dans un contexte identique à celui en vigueur en Estonie.

Les établissements bancaires habilités à allouer des prêts sont désignés par le ministère des finances. L'intérêt du prêt est fixé et l'Etat s'engage à couvrir la différence si les banques étaient amenées à pratiquer un taux supérieur. L'étudiant commence à rembourser son prêt au maximum un an après la fin ou l'interruption de ses études.

I.5 Assurance qualité

Depuis 2009, le système estonien d'assurance qualité repose sur une agence indépendante, EKKA (Agence estonienne pour la qualité de l'enseignement supérieur). L'agence conduit l'homologation des établissements d'enseignement supérieur et l'habilitation des formations, ainsi que l'évaluation de groupes de formations. Les formations ne sont désormais plus notées individuellement, comme avant 2009, mais par groupes (cette évolution s'achève en 2012). L'évaluation de l'enseignement supérieur était déjà devenue effective à compter de 1997, avec la création du Centre d'accréditation de l'enseignement supérieur.

Un cursus est habilité pour une période de 7 ans. En cas d'habilitation conditionnelle, la durée est réduite à 3 ans. Entre 1997 et 2002, 500 cursus ont été évalués : 385 ont reçu une habilitation ; 100 ont obtenu une habilitation conditionnelle ; 15 ont été fermés. En 2002, lors du passage au système européen de diplomation, 310 nouveaux cursus ont été habilités.

I.6 Orientations stratégiques à moyen termes

Les dernières publication du ministère de l'éducation et de la recherche sur ses orientations stratégiques datent de 2006 (stratégie 2006-2015) et 2007, en particulier aucun n'a été publié depuis le changement de Ministre de l'Enseignement et de la Recherche en 2011.

Le document de 2006 est disponible, en anglais, sur le site du ministère de l'éducation et de la recherche :

<http://www.hm.ee/index.php?popup=download&id=5908>

II- Organisation des études, enseignements dispensés

II.1 Conditions d'accès à l'enseignement supérieur

Pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur, il convient généralement d'attester de l'achèvement d'études secondaires au moyen d'un certificat – certificat de fin d'études secondaires, certificat d'études secondaires professionnelles, autres certificats et diplômes octroyés dans le cadre d'anciens systèmes et qualifications étrangères donnant accès à l'enseignement supérieur.

Le certificat de fin d'études secondaires (Gümnaasiumi lõputunnistus) est accordé après 12 ans d'études (9 ans d'études élémentaires et 3 ans d'études secondaires). Depuis 1997, les élèves de l'enseignement secondaire doivent passer des examens d'Etat (trois examens depuis 1998). Le certificat de fin d'études secondaires (Gümnaasiumi lõputunnistus) est valable accompagné du certificat des examens d'Etat (Riigieksamitunnistus).

En plus des conditions générales, une université peut imposer des procédures et des conditions d'admission particulières telles que des examens d'entrée, un certain niveau de résultat aux examens d'Etat, des entretiens ou des tests par matière, etc. Pour les établissements d'enseignement supérieur appliqué ou professionnel, ces conditions sont fixées par le ministère ayant compétence sur le ou les secteurs d'activité correspondants.

Si seuls les résultats académiques sont examinés pour une inscription en licence, la validation des acquis de l'expérience peut être prise en compte pour une inscription en master et en doctorat, à concurrence de 50% maximum, tant à l'université que dans un établissement d'enseignement supérieur appliqué ou professionnel, sauf cas particulier (études dans le domaine de la santé dans un établissement d'enseignement supérieur appliqué ou professionnel, par exemple).

Le nombre total d'étudiants atteignait 68 767 en 2006 (dont 89% à temps plein), mais le boom de l'enseignement supérieur observé depuis l'indépendance a connu un très net ralentissement dans les années suivantes en raison d'un contexte démographique particulièrement défavorable. Le déséquilibre entre les sexes observé pendant les années 90 n'a cessé de se poursuivre, les filles représentant près de 60% des effectifs des nouvelles inscriptions tous types et niveaux de formation confondus.

Les 4 principales universités publiques d'Estonie (l'Université de Tartu (17 000 étudiants), l'Université technique de Tallinn (13 000 étudiants), l'Université de Tallinn (9 500 étudiants) et l'Université des sciences de la vie (4 500 étudiants) représentent plus de 80% des effectifs étudiants. La principale université privée est l'Estonian Business School (1 500 étudiants).

II.2 Cursus

L'année universitaire est divisée en deux semestres (automne et printemps) ; elle démarre début septembre et s'achève au plus tard à la mi-juin. Elle comporte généralement 40 semaines.

Le standard de l'enseignement supérieur définit les conditions générales d'études, de cursus et de personnel universitaire. Depuis 2009, la durée nominale des études est mesurée en années universitaires, le degré d'achèvement du cursus en ECTS, après l'abandon d'un système local de crédits valant 1,5 ECTS. Une année universitaire correspond à 60 points dans le système européen (processus de Bologne) de transfert d'unités de cours capitalisables.

Pour l'ensemble des cursus, les principes de base sont uniformément appliqués :

- ⇒ un cursus doit, dans son contenu, différer d'au moins un tiers de celui d'un autre cursus pour être habilité ;
- ⇒ 50% au moins des enseignements doivent être assurés par un membre du personnel enseignant de l'établissement occupant un emploi correspondant à au moins 51% d'un emploi à temps plein dans son établissement ou dans un autre établissement lié par contrat ;
- ⇒ le volume de cours ne doit pas représenter plus de 50% du volume total de la matière.

Les formations sont généralement assurées en estonien, mais des cursus en russe existent et les cursus en anglais se développent.

Des programmes de formation continue se multiplient, pilotés par le ministère de la recherche et de l'enseignement (*vocational school*). Ces programmes ont pour but de mener à des formations spécialisées de qualité et à palier le manque de formation des adultes de faible qualification.

II.3 Corps professoral

Le corps professoral estonien distingue :

- ⇒ les professeurs et professeurs émérites, responsables de l'organisation des programmes et directeurs de recherche ;
- ⇒ les professeurs associés enseignent une matière ou un groupe de matières et participent aux travaux de recherche ;
- ⇒ les conférenciers (assurent des conférences dans le cadre du programme d'enseignement), assistants (membres auxiliaires de l'équipe pédagogique chargés de conduire des séminaires et des travaux pratiques) et enseignants (conduisent des travaux pratiques).

II.4 Diplômes

Il n'y a pas de qualifications intermédiaires en Estonie. Tous les diplômes délivrés sont des diplômes de fin de cycle d'études. Tous les établissements publics peuvent délivrer les diplômes d'Etat. Les établissements privés peuvent également délivrer des diplômes d'Etat pour les formations habilitées par le ministère de l'éducation et de la recherche.

Il y a donc trois types de diplômes d'Etat :

- ⇒ la licence pour des études d'une durée de 3 ans, voire de 4 ans dans le cas de quelques cursus, effectuées dans les trois types d'établissements d'enseignement supérieur (universités, établissements d'enseignement supérieur appliqué et établissements d'enseignement supérieur professionnel) ;
- ⇒ le master, correspondant à un niveau bac+5, pour des études effectuées en 2 ou 1 an selon les cas (licence en 3 ou 4 ans), mais aussi au terme des cursus intégrés licence/master, ou encore cycles longs pour lesquels il n'y a pas de délivrance de licence au terme des trois premières années d'études, effectués dans les universités ou dans les établissements d'enseignement supérieur appliqué ;
- ⇒ le doctorat au terme de 3 ou 4 ans d'études.

Les établissements peuvent également délivrer des diplômes d'établissement pour des formations non habilitées par le ministère de l'éducation et de la recherche.

II.5 Formations en anglais

Dans le cadre de l'internationalisation de l'enseignement supérieur estonien, les établissements sont incités à proposer des formations en anglais dont certaines conduisent à des diplômes d'Etat (licence, master ou doctorat). Les formations en anglais sont proposées seulement par les universités. Pour la rentrée 2007 les formations suivantes (diplomantes/non diplomantes) sont proposées par les universités :

Université de Tartu

Licence

Law Bachelor of Arts in Social Sciences - Business Administration

Master

Applied Measurement Science

Baltic Sea Region Studies

Design and Development of Virtual Environments

European Union - Russian Studies
Financial and Actuarial Mathematics
Semiotics
Wellness and Spa Service Design and Management
Joint Master Programmes Coordinated by the University of Tartu:
Software Engineering (en partenariat avec l'Université Technique de Tallinn)
Sound Engineering Arts (en partenariat avec l'Université de Tallinn)

Masters Erasmus Mundus

International Masters in Economy, State and Society - IMESS
NordSecMob-Master's programme in Security and Mobile Computing

Divers

Deux premières années des études de Médecine
European Master's Programme in Human Rights and Democratisation

Université technique de Tallinn

Licence

International Business Administration - BBA
International Relations
Law

Master

International Business Administration - MBA
International Relations and European Studies
Law
Technology Governance
Cyber Security (en partenariat avec l'Université de Tartu)
Computer and Systems Engineering
Communicative Electronics
Industrial Engineering and Management
Environmental Management and Cleaner Production
Materials and Processes of Sustainable Energetics (en partenariat avec l'Université de Tartu)
Health Care Technology
Design and Engineering (en partenariat avec l'Académie des arts estonienne)

Université de Tallinn

Licence

Audiovisual Media
Law
Law with Management
Liberal Arts in Humanities
Liberal Arts in Social Sciences

Master

Anthropology
Communication Management
Comparative Literature and Cultural Semiotics
Crossmedia Production (en partenariat avec l'Université de Tartu)
European Studies: Europeanization of Governance and Politics
Film Arts
Interactive Media and Knowledge Environments - IMKE
International Relations

Masters Erasmus Mundus

Digital Library Learning

Estonian Business School

Licence

International Business Administration - Marketing and public relations
International Business Administration - Investment management

Master

Master Programme in International Business Administration

II.6 Nouveautés pour les étudiants à partir de la rentrée 2013

Une fois remplies toutes les places financées par l'Etat, chaque établissement a toute latitude pour fixer le nombre de places ouvertes aux étudiants payant leurs études.

A partir de 2013 les nouveaux étudiants n'auront pas à payer leurs études sous réserve de :

- places à l'université
- validation de 30 ECTS au moins par semestre

- pour des programmes enseignés en estonien (les universités peuvent offrir des programmes dans d'autres langues dans leurs domaines ayant une importance stratégiques)

Si l'étudiant ne remplit pas toutes les conditions requises, alors, il lui sera demandé une compensation partielle pour le coût des études dont le montant sera fixé par le gouvernement).

Afin de financer ce système, les partenaires industriels auront la possibilité de supporter le coût des études en finançant les universités, et non directement les étudiants.

L'Etat continuera à financer les études des étudiants sur critères sociaux. Des bourses spéciales sont accordées en priorité dans les zones prioritaires et les étudiants talentueux.

III. Principaux atouts de l'enseignement supérieur

L'Estonie s'attache actuellement tout particulièrement à développer son enseignement en NTIC.

La coopération avec la France dans ce domaine se développe à travers, notamment, des cursus en anglais dans les trois principales universités. De plus, l'Estonie dispose d'un grand laboratoire, **l'Institut de Cybernétique**, à Tallinn, lié au monde de l'entreprise et à la France ; cet institut a attiré à Tallinn les conférences ETAPS 2012 et EUROCYPT 2011, deux conférences majeures sur des domaines dans lesquels la France est en pointe. Il s'agit d'un cadre scientifique idéal pour un doctorat.

L'IT Kolledz est une université appliquée formant au niveau Licence, fortement liée à l'entreprise, dont le but est de répondre à la demande des entreprises en informaticiens. Cette structure sera bientôt complétée par une autre, au niveau Master : l'**IT Akadeemia**. Cette institution annoncée en 2011 ambitionne de mettre en place des formations de haut niveau dans le domaine des **NTIC** et des ingénieurs en particulier. Le budget pour 2012 est de 1,5 million d'Euros et les besoins de financement jusqu'en 2020 sont évalués à 20 millions d'Euros. Cet établissement rassemblera les meilleurs cursus de l'Université technique de Tallinn (TTÜ) et de l'Université de Tartu (UT), les deux universités importantes d'Estonie en sciences dures. L'IT Akadeemia souhaite développer une attractivité internationale, et parvenir à recruter des chercheurs internationaux. Le Conseil d'administration de cet institut est présidé, en 2011, par le PDG de Skype.

Des cursus de master en Informatique existent aussi à l'Université de Tallinn.

IV. Coopérations existantes avec les établissements de l'enseignement supérieur

a) français

1. Mobilité étudiante

Si, grâce aux nombreux accords institutionnels « Erasmus », la France est depuis longtemps un pays de destination attractif pour les étudiants estoniens, les premiers accords universitaires bilatéraux de partenariat ont commencé à se mettre en place en 2005 seulement. Les accords universitaires et accords Erasmus actuellement en vigueur permettent l'échange d'environ 135 étudiants allant de l'Estonie vers la France chaque année, et environ 100 étudiants allant de la France vers l'Estonie chaque année. L'Université de Tartu envoie beaucoup d'étudiants chaque année en France mais en reçoit très peu. L'Université Technique de Tallinn et l'Estonian Business School envoient relativement peu d'étudiants en France car peu d'entre eux parlent français, mais en reçoivent un très grand nombre car beaucoup de cursus sont anglophones et elles ont une politique d'accueil efficace des étudiants étrangers. Il n'y a que 3 étudiants français hors des programmes d'échange en Estonie.

Liste des accords effectivement utilisés en 2011/2012 pour des étudiants estoniens se rendant en France :

Université Technique de Tallinn

Telecom sudParis

Université de Toulouse 1 Capitole

ISC Paris

Rouen Business School

EM Strasbourg

IAE Aix Graduate School of Management (Paul Cézanne)

UT Belford-Montpellier

INSA Lyon/Patras/Aarhus

Toulouse 1 Sciences Sociales

Université du sud Toulon-Var

Université de Tartu

Université François Rabelais de Tours
Université Jean Moulin Lyon 3
Université d'Orléans
Université de Rennes 2-Haute Bretagne
Université Catholique de Lille
Université de Toulouse-Le Mirail
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis
Université Lille 2 Droit et Santé
Université de Rouen
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Defense
Université Charles-de-Gaulle-Lille III
Université Paris 13 (Paris-Nord)
Institut National des Langues et Civilisations Orientales
Université de Franche-Comté
Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle
Université de Caen Basse Normandie
Université de Bourgogne
Université Joseph-Fourier Grenoble 1

En cours : Sciences po Paris

Académie des Beaux Arts

Ecole Estienne
École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs
Université Paris & Saint Denis

Université de Tallinn

Université Paul Valéry Montpellier III
Université Lumière Lyon 2
Université de Rouen
Université de la Sorbonne-Nouvelle - Paris 3
Université De Nice Antipolis

Université des sciences de la vie

Université Paul Sabatier- Toulouse

Estonian Business School

Bordeaux Management School

Parallèlement aux accords d'échanges, deux programmes nationaux estoniens permettent à des étudiants de bénéficier de bourses pour effectuer tout ou partie de leurs études à l'étranger :

- ⇒ le programme « Kristjan Jaak », géré par la fondation « Archimedes », permettant à des étudiants de niveau master ou doctorat d'effectuer des séjours de courte (3 à 21 jours), moyenne (1-5 mois) ou longue (une année universitaire) durée, dans le cadre d'appels à candidatures distincts échelonnés tout au long d'une année civile ;
- ⇒ le programme de formation de doctorants à l'étranger permettant aux bénéficiaires d'effectuer leurs études doctorales à l'étranger, dans des spécialités jugées prioritaires ou pour lesquelles il n'existe pas d'encadrement qualifié pour encadrer et diriger les recherches en Estonie.

Ces deux programmes sont financièrement très attractifs puisque les paramètres utilisés pour le calcul des allocations sont identiques à ceux pratiqués par la Commission européenne selon les pays de destination. Pour les doctorants appelés à effectuer l'intégralité de leurs études à l'étranger, les autorités estoniennes prennent également en charge l'intégralité des frais de scolarité, dans les cas où ils sont imposés par les établissements d'accueil. Le programme « Kristjan Jaak » finance également la mobilité enseignante.

L'Ambassade de France alloue chaque année, dans le cadre d'un appel à candidatures, des bourses d'études à des étudiants estoniens s'inscrivant en 2^{ème} année de master ou en doctorat en France. Les principes de financement sont les suivants :

- ⇒ la totalité d'une année universitaire, soit d'octobre à juin, pour les étudiants de niveau master ;
- ⇒ un semestre, soit 5 mois, par année universitaire pendant 3 ans, soit la durée prévue des études pour les doctorants.

Enfin, le ministère estonien de l'éducation et de la recherche a lancé en 2006, le **Programme franco-estonien de mobilité étudiante**, donnant aux étudiants français désireux d'effectuer une poursuite d'études en Estonie la possibilité de bénéficier de bourses du gouvernement estonien pour favoriser la poursuite de leurs études en Estonie et leur participation à des cours d'été de langue et de civilisation estoniennes.

2. Partenariats scientifiques

La création du PAI (programme d'actions intégrées) « Georges-Frédéric Parrot », le 2 juillet 2002, a permis de structurer la coopération bilatérale. Il fait l'objet d'un appel à propositions bisannuel, lancé conjointement par le ministère français des affaires étrangères et le ministère estonien de l'éducation et de la recherche, qui financent le programme à parité. Pour l'ensemble des procédures de sélection, les deux ministères s'appuient, côté français, sur la mission scientifique, technique et pédagogique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et, côté estonien, sur l'Académie des sciences et la Fondation estonienne des sciences. Le financement porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans les actions intégrées.

Les projets sont répartis entre l'Université de Tallinn, l'Université Technique de Tallinn et l'Université de Tartu.

IV. Coopérations existantes avec les établissements de l'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

L'Estonie a des échanges universitaires importants avec la Finlande, en raison notamment de sa proximité géographique et linguistique.

L'Estonie enseignant, en 2011, le français à environ 3% de ses lycéens et l'allemand à environ 14% d'entre eux, l'Allemagne est de facto plus attractive pour les étudiants estoniens.

V. Orientation à donner à la coopération universitaire franco-estonienne

En raison du faible nombre d'étudiants et faute de taille critique pour couvrir toutes les spécialités, tous les niveaux de formation et entretenir des équipes de recherche suffisamment nombreuses, les universités estoniennes devraient, dans l'avenir, nouer des alliances et renforcer leur attractivité pour développer la mobilité de leurs étudiants, qui ne peuvent s'inscrire dans certaines spécialités en Estonie, et attirer en plus grand nombre des étudiants étrangers pour permettre l'émergence de cursus d'excellence dans certains domaines spécialisés, comme l'informatique ou la musique.

Aussi, dans ce contexte, les nouvelles actions de coopération devront-elles s'attacher à cibler des domaines particulièrement porteurs.

VI- Contacts utiles

Institut Français en Estonie

www.ife.ee

VI.1 Contacts nationaux

Ministère de l'éducation et de la recherche

www.hm.ee

Ministère de l'économie, des transports et des communications

www.mkm.ee

Fondation « Archimedes »

www.archimedes.ee

Académie des sciences d'Estonie

<http://www.akadeemia.ee/en/>

Fondation estonienne des sciences

www.etf.ee/index.php?setlang=eng

Enterprise Estonia

INNOVE (Fondation pour l'apprentissage tout au long de la vie)

www.innove.ee/en/

Agence de promotion des études en Estonie

<http://www.studyinestonia.ee/>

VI.2 Etablissements d'enseignement supérieur

Universités publiques

Académie des beaux arts d'Estonie (*Eesti Kunstiakadeemia*)

Facultés : beaux arts, design, architecture, média, histoire de l'art, patrimoine culturel et restauration, centre de formation des enseignants

www.artun.ee

Académie de musique d'Estonie (*Eesti Muusikaakadeemia*)

Départements : piano, instruments à cordes, instruments à vent, chant, musique de chambre, direction, composition, musicologie, sciences humaines

Instituts : éducation musicale, pédagogie d'interprétation

Ecoles: Ecole supérieure des arts de la scène

www.ema.edu.ee

Université des sciences de la vie d'Estonie (*Eesti Põllumajandusülikool*)

Facultés : agronomie, ingénierie agricole, sciences économiques et sociales, foresterie, ingénierie rurale, médecine vétérinaire

Instituts : élevage et médecine vétérinaire, protection de l'environnement, zoologie et botanique, biologie expérimentale, recherche biotechnique des plantes, recherche forestière, horticulture, agri-bio-centre

www.emu.ee

Université de Tallinn (*Tallinna Ülikool*)

Facultés : sciences de l'éducation, philologie, sciences du sport, beaux arts, mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales

Instituts : écologie, études internationales et sociales, recherches en éducation, étude de la culture contemporaine, étude des rôles sociologique et historique de la femme.

www.tlu.ee

Université technique de Tallinn (*Tallinna Tehnikaülikool*)

Facultés : chimie et technologie des matériaux, génie civil, économie et gestion, sciences humaines, technologie de l'information, génie mécanique, génie énergétique

Centres de recherche : recherche énergétique, économie, cybernétique, géologie, systèmes marins, schistes, biotechnologie et génétique

Collèges : Collège de commerce, Collège de Kuressaare, Collège de Virumaa

www.ttu.ee

Université de Tartu (*Tartu Ülikool*)

Facultés : théologie, droit, médecine, philosophie, biologie et géographie, économie et gestion, pédagogie, sciences du sport, mathématiques et informatique, physique et chimie, sciences sociales

Instituts : océanographique, physique, technologie, physique médicale et ingénierie biomédicale, sciences exactes

Collèges : Collège de Pärnu, Collège de Türi, Collège de Narva, Euro-College, Institut du Droit, Ecole de pédagogie

www.ut.ee

Universités privées

Estonian Business School

Programmes enseignés : gestion et administration des entreprises, gestion internationale, gestion des technologies de l'information, langues et gestion, administration publique

www.ebs.ee

Euro Université (*Euroakadeemia*)

Facultés : gestion, protection de l'environnement, mode et design, design intérieur, relations internationales, traduction et interprétation

www.eurouniv.ee

Institut théologique de l'église évangélique luthérienne d'Estonie (*EELK Ususteaduste Instituut*)

Programmes enseignés : théologie

www.eelk.ee/ui

Etablissements publics d'enseignement supérieur appliqué

Académie d'aviation estonienne (*Eesti Lennuakadeemia*)

Programmes enseignés : gestion du trafic aérien, pilotage, administration de l'aviation

www.eava.ee

Académie maritime d'Estonie (*Eesti Mereakadeemia*)

Facultés : navigation, ingénierie, maritime

www.emara.ee

Académie de la fonction publique (*Sisekaitseakadeemia*)

Collèges : administration publique, police, services de secours, justice, finances

www.sisekaitse.ee

Collège de la défense nationale d'Estonie (*Kaitseväe Ühendatud Õppeasutused*)

Programmes enseignés : études militaires

www.ksk.edu.ee

Ecole supérieure de technologie de Tallinn (*Tallinna Tehnikakõrgkool*)

Facultés : architecture et technique environnementale, construction et génie civil, génie mécanique, transport

www.ttk.ee

Collège d'art de Tartu (*Tartu Kõrgem Kunstikool*)

Départements : photographie, peinture et restauration, média et design publicitaire, design immobilier et restauration, art du cuir, sculpture, art du textile.

www.artcol.ee

Collège de Lääne-Viru (*Tartu Tervishoiu Kõrgkool*)

Programmes enseignés : comptabilité, gestion des entreprises, assistance sociale, technologie de l'information et commerce

www.lvrkk.ee

Séminaire Pédagogique de Tallinn (*Tallinna Pedagoogiline Seminar*)

<http://tps.edu.ee>

Ecole supérieure de santé de Tallinn (*Tallinna Tervishoiu Kõrgkool*)

www.ttk.ee

Ecole supérieure de santé de Tartu (*Tartu Tervishoiu Kõrgkool*)

www.nooruse.ee

Etablissements privés d'enseignement supérieur appliqué

Collège des technologies de l'information d'Estonie (*Eesti Infotehnoloogia Kolledž – IT Kolledž*)

Programmes enseignés : systèmes des technologies de l'information, analyse des systèmes d'information, développement des systèmes d'information, administration des systèmes d'information

www.itcollege.ee

Ecole de commerce Mainor (*Mainori Kõrgkool*)

Facultés : gestion des entreprises, technologie de l'information, psychologie appliquée

www.mk.ee

Ecole de commerce esto-américaine (*Eesti-Ameerika Ärikolledž*)

Programmes enseignés : administration des entreprises

www.eaba.ee

Séminaire théologique (*EEKBL Kõrgem Usuteaduslik Seminar*)

Facultés : théologie, théologie pastorale, pédagogie de la religion

www.kus.tartu.ee

Séminaire théologique méthodiste d'Estonie (*Eesti Metodisti Kiriku Teoloogiline Seminar*)

Facultés : théologie, théologie appliquée
www.emkts.ee

Académie de théologie de Tartu (*Tartu Teoloogia Akadeemia*)

Programmes enseignés : théologie
www.teoloogia.ee

Institut d'économie et de gestion (*Majanduse ja Juhtimise Instituut*)

Programmes enseignés : administration des entreprises, gestion
www.ecomen.ee

Collège d'informatique (*Arvutikolledž*)

Programmes enseignés : infographie, programmation
www.iati.ee

Ecole supérieure „I Studium“ (*Kõrgkool I Studium*)

Programmes enseignés : gestion et administration des entreprises, droit des affaires, comptabilité
www.istudium.ee

Institut des sciences sociales et humaines (*Sotsiaal-Humanitaarinstituut*)

Programmes enseignés : droit, économie, philologie anglaise, traduction, psychologie
www.shi.ee

Collège de commerce de Tallinn (*Talinna kommertskolledž*)

Programmes enseignés : administration des entreprises, langues appliquées, droit
www.tcc.ee

Ecole estonienne d'hôtellerie et de gestion pour le tourisme (*Eesti hotelli- ja turismikõrgkool*)

Programmes enseignés : administration des entreprises, langues appliquées, droit
www.tcc.ee

Etablissements publics d'enseignement supérieur professionnel

Ecole d'économie de Tallinn (*Tallinna Majanduskool*)

Programmes enseignés : droit, administration des entreprises, technologie de l'information, fiscalité, études bancaires, gestion du personnel
www.tmk.edu.ee

Centre de formation professionnelle du comté de Võru (*Võrumaa Kutsehariduskeskus*)

Programmes enseignés : mécatronique, ingénierie métallurgique, technologie du bois, administration des entreprises, tourisme et restauration
www.vkhk.ee

mise à jour : 15 février 2013